

# « *E pur si muove !* », ou comment saisir empiriquement les processus de citoyenneté

Catherine NEVEU

*« Investigating citizenship involves analysing groups whose struggles constitute it as a contingent and contested institution rather than beginning with an abstract definition »*

Isin (E.), « Citizenship in Flux: the Figure of the Activist Citizen », *Subjectivity*, 29, 2009

**Résumé** – Cet article vise à discuter les conditions de possibilité d’approches empiriquement fondées des processus de citoyenneté, en s’appuyant sur la déjà très riche littérature internationale sur ce sujet en sciences sociales du politique. Celle-ci repose notamment sur une conception de la citoyenneté qui souligne son caractère essentiellement fluide et contextuel, et ne la réduit pas aux dimensions électorales. Saisir ces citoyennetés en actes implique alors d’effectuer un « pas de côté » logique et d’inclure dans l’analyse toute la complexité des entremêlements du politique et du social.

**P**olitix a publié en 2010 un long article consacré à une analyse de ce qui était décrit par son auteur comme l'absence d'une ethnographie de la citoyenneté, analyse à l'issue de laquelle il proposait quelques pistes quant aux possibilités de la faire émerger<sup>1</sup>. Il ne s'agit pas ici de se livrer à une lecture critique point à point de la réflexion proposée ; le fait qu'une certaine science politique française éprouve des difficultés à concevoir l'exercice de la citoyenneté autrement que comme consentement à l'obligation politique<sup>2</sup> n'a rien d'une révélation fracassante, tout comme le fait que l'enquête par questionnaire ne soit certainement pas la méthode la plus adaptée pour saisir les processus de citoyenneté. Il y a par contre un réel enjeu, tant scientifique que politique, à envisager d'autres possibles en matière d'approches de la citoyenneté, notamment en prenant appui sur la très grande richesse des travaux récents, et à saisir comment ils nous permettent, à partir d'enquêtes empiriques, de réinterroger les théories de la citoyenneté ou ses définitions purement surplombantes. Sans doute s'agit-il là, et on y reviendra, d'un des apports fondamentaux de l'approche anthropologique : celle-ci s'appuie sur une posture inductive, qui part de l'enquête empirique afin de construire, critiquer ou renforcer la connaissance théorique, et non l'inverse<sup>3</sup>.

Si le retard de l'anthropologie en France est encore notoire en la matière<sup>4</sup>, on assiste depuis maintenant plus d'une décennie, notamment dans la littérature de langue anglaise, mais également espagnole, à un renouvellement extrêmement important du champ des études sur la citoyenneté<sup>5</sup>, renouvellement dans lequel la part des approches anthropologiques est loin d'être négligeable. Il peut sembler dès lors utile de prendre en compte ce que nous disent ces nombreux travaux quant aux possibles délimitations de cet objet complexe qu'est la citoyenneté. Les progrès de la connaissance, et de l'analyse, ne peuvent en effet que bénéficier d'une ouverture à d'autres horizons que l'horizon « franco-français », et du dépassement de la très faible connaissance, pour ne pas dire de l'ignorance, quant à ces travaux dans les sciences sociales du politique en France.

---

1. Mariot (N.), « Pourquoi il n'existe pas d'ethnographie de la citoyenneté », *Politix*, 92, 2010.

2. Leca (J.), « Individualisme et citoyenneté », in Birnbaum (P.), Leca, (J.) dir., *Sur l'individualisme*, Paris, Presses de Sciences Po, 1991 ; Duchesne (S.), *Citoyenneté à la française*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997.

3. Je tiens ici à remercier les participants à mon séminaire « Anthropologie des processus de citoyenneté » à l'EHESS (2011-2012) pour les discussions collectives que nous y avons eues autour de l'article de Nicolas Mariot, et leurs éclairages et remarques pertinents. Je remercie également Marc Abélès et Yves Déloye, ainsi que Sophie Wahnich, Marion Carrel et les deux lecteur-es de *Politix* pour leur lecture critique d'une première version de cet article et pour leurs suggestions.

4. Neveu (C.), *Anthropologie de la citoyenneté*, document de synthèse pour l'HDR, 2005 ; Neveu (C.), « Comment faire l'anthropologie d'un objet "trop lourd" ? Approche anthropologique de la citoyenneté en France », *Anthropologie et sociétés*, 33 (2), 2009.

5. *Citizenshipstudies*, qui est d'ailleurs également le titre d'une revue réputée sur ces questions, fondée en 1997.

## Prendre au sérieux le caractère processuel et relationnel de la citoyenneté

La vaste majorité de ces travaux contemporains insistent ainsi sur le fait qu'un des tournants majeurs dans l'analyse de la citoyenneté a été de « l'identifie[r] [...] comme "plus que la simple relation formelle entre un individu et l'État présentée jusqu'ici par la littérature libérale et de science politique" ; au lieu de cela, ils conceptualisent "la citoyenneté comme une relation plus totale, infléchie par l'identité, la position sociale, les suppositions culturelles, les pratiques institutionnelles et un sentiment d'appartenance"<sup>6</sup>. » À l'inverse donc de « la vision froidement constitutionnelle de la citoyenneté comme ne consistant qu'en une relation rationnelle et contractuelle idéalement fondée sur des droits et des devoirs [...] [qui] a conduit à une sur-représentation de l'étude des sites explicitement politiques de fabrication [*manufacturing*] de la citoyenneté, notamment les processus électoraux et institutionnalisés<sup>7</sup> », les réflexions et débats contemporains dans le champ des *citizenshipstudies* proposent d'une part de s'intéresser aux multiples espaces de « fabrication » de la citoyenneté et des citoyens (le vote, les droits formels, mais aussi les politiques publiques, les mobilisations et modes d'apparition dans l'espace public, les discussions et interactions informelles<sup>8</sup>) et d'autre part de prendre en compte la complexité de ses dimensions, y compris horizontales<sup>9</sup>.

Ce qui caractérise donc cette réflexion renouvelée est tout d'abord le dépassement d'une conception de la citoyenneté comme état, comme statut, ou comme « consentement à l'obligation politique », au profit d'une prise en compte de sa nature essentiellement processuelle, projective et relationnelle, ainsi que des enjeux, tout de même fondamentaux, de subjectivation politique. Il ne s'agit pas par là de considérer comme non pertinentes les dimensions statutaires de la

6. Hobson (B.), Lister (R.), « Keyword : Citizenship », in Lewis (J.), Hobson (B.), Siim (B.), eds, *Contested Concepts : Gender and Social Politics*, Londres, Edward Elgar, 2001, p. 2. Les auteurs citent Werbner (P.), Yuval-Davis (N.), « Women and the New Discourse of Citizenship », in Yuval-Davis (N.), Werbner (P.), eds, *Women, Citizenship and Difference*, Londres, Zed Books, 1999, p. 4.

7. Bénéï (V.), « Introduction. Manufacturing Citizenship – Confronting Public Spheres and Education in Contemporary Worlds », in Bénéï (V.), ed., *Manufacturing Citizenship. Education and Nationalism in Europe, South Asia and China*, Londres, Routledge, 2005, p. 4-5.

8. Cf. par exemple Boudreau (J.-A.), Boucher (N.), Liguori (M.), « Taking the Bus Daily and Demonstrating on Sunday: Reflections on the Formation of Political Subjectivity in an Urban World », *City*, 13 (2), 2009 ; Rius (P.), « Les assemblées de *desocupados* dans la périphérie sud de Buenos Aires. Les ancrages du politique dans la vie ordinaire », *Participations*, 4, 2012.

9. Neveu (C.), *Anthropologie de la citoyenneté*, op. cit.; Kabeer (N.), « Introduction. The Search for Inclusive Citizenship : Meanings and Expressions in an Interconnected World », in Kabeer (N.), ed., *Inclusive Citizenship. Meanings and Expressions*, Londres, Zed Books. Sans même aller chercher des auteur-es aussi « exotiques » que certains de ceux cités ici, on peut rappeler que Jean Leca lui-même soulignait le fait que les « conceptions [*de la nationalité et de la citoyenneté*] sont socialement et politiquement fabriquées [et que] les problèmes soulevés ne sont donc pas seulement des problèmes de théorie normative ou logique, ils dépendent de la façon dont s'est constitué le capital cognitif disponible dans une société ; à ce titre ils sont ouverts à l'enquête empirique » (Leca (J.), « Individualisme et citoyenneté », art. cit., p. 162).

citoyenneté, mais d'inclure celles-ci dans cette dynamique processuelle au lieu de les considérer comme « toujours-déjà-là », définies *a priori* et intangibles<sup>10</sup>. Du même coup, il devient impossible de prendre pour *point de départ* de l'analyse l'une ou l'autre de ses théories, de ses délimitations ou de ses « modèles<sup>11</sup> ». Entendons-nous bien : il ne s'agit pas ici de faire comme si ces théories n'existaient pas, ou comme si des définitions et délimitations n'étaient pas formulées à travers des discours ou mises en œuvre à travers des décisions publiques ; bien au contraire, celles-ci doivent faire l'objet d'analyses précises<sup>12</sup>. Il s'agit d'une part de contextualiser les théories de la citoyenneté elles-mêmes, tant il est vrai qu'elles s'inscrivent, elles aussi, dans des débats politiques et des situations spécifiques<sup>13</sup> et d'autre part de prendre acte pleinement du fait que la citoyenneté elle-même ne peut être saisie et analysée qu'*en contexte*, dans les localisations historiques, politiques, sociales et spatiales dans lesquelles elle est effectivement mise en œuvre. Comme le souligne E. Isin : « Si nous visons à développer une conception fluide et dynamique de la citoyenneté, qui soit historiquement ancrée et géographiquement sensible, nous ne pouvons pas formuler la question comme "qu'est-ce que la citoyenneté ?". Le défi est plutôt de demander "qu'est-ce qui est appelé citoyenneté ?", question qui pointe tous les intérêts et les forces investis dans sa fabrication et son interprétation d'une manière ou d'une autre<sup>14</sup>. »

Considérer la citoyenneté comme une notion et un objet débattus, contestés, toujours « en chantier<sup>15</sup> », « toujours déjà en devenir, une formation sociale historiquement contingente, un compromis particulier négocié entre les forces de la normalisation et de la différenciation<sup>16</sup> », est donc sans nul doute l'un des apports les plus significatifs des travaux récents dans ce domaine d'études, avec la pleine prise en compte de son caractère relationnel et processuel. Cela

10. L'anthropologie du droit (notamment les travaux de Norbert Rouland) nous rappelle utilement le caractère relationnel et socialement ancré du droit.

11. Balibar (E.), « Une citoyenneté sans communauté ? », in Balibar (E.), dir., *Nous, citoyens d'Europe ? Les frontières, l'État, le peuple*, Paris, La Découverte, 2001.

12. Cf. entre autres Pykett (J.), Saward (M.), Schaefer (A.), « Framing the Good Citizen », *The British Journal of Politics and International Relations*, 12, 2010 ; Neveu (C.) « Rescuing Citizenship from its Theories : Anthropological Perspectives », communication à la conférence « Opening the Boundaries of Citizenship », Open University, Milton Keynes, 2012.

13. Pour un exemple éclairant, cf. Ong (A.), « Clash of Civilizations or Asian Liberalism ? An Anthropology of the State and Citizenship », in Moore (H. L.), ed., *Anthropological Theory Today*, Londres, Polity Press, 1999. Même l'analyse de T. H. Marshall – qui semble avoir été assimilée au fil du temps à la théorie de la citoyenneté, au point qu'aucun ouvrage sur la question ne semble pouvoir se passer d'au moins une référence à ce « modèle » – doit elle aussi faire l'objet d'une telle contextualisation, permettant de la réinscrire dans les enjeux de l'époque et comme reflétant une lecture spécifique de l'histoire sociale et politique britannique. Sur ce dernier point, cf. Neveu (C.), *Anthropologie de la citoyenneté*, op. cit., et Clarke (J.), Coll (K.), Dagnino (E.), Neveu (C.), *Disputing Citizenship*, Londres, Policy Press, à paraître en 2013.

14. Isin (E.), « Citizenship in Flux: The Figure of the Activist Citizen », *Subjectivity*, 29, 2009 (les mots soulignés le sont dans l'original).

15. Balibar (E.), « Une citoyenneté sans communauté », art. cit.

16. Werbner (P.), Yuval-Davis (N.), « Women and the New Discourse of Citizenship », art. cit., p. 3.

signifie que l'on peut s'intéresser tant à ses dimensions statutaires que relationnelles, verticales qu'horizontales<sup>17</sup>, aux manières dont elle est investie, appropriée, reconstituée, reconfigurée, tant par des acteurs institutionnels et/ou publics (États et gouvernements, mais aussi ONG) que par une multitude d'autres sujets. Le poids accordé à l'une ou l'autre de ces dimensions dépend alors en grande partie des enjeux et des luttes à l'œuvre sur le terrain investi par les chercheur-es. Si on peut opter pour une orientation de recherche qui prend pour objet l'une ou l'autre de ces dimensions, et ainsi la privilégier, « ce qui est appelé citoyenneté » est généralement beaucoup plus complexe, et riche, que ce que les théories nous en disent.

Autrement dit, ce qui constitue la citoyenneté est toujours l'objet de luttes parmi les citoyens, entre ceux-ci et les États et agences gouvernementales, entre et parmi les citoyens « statutaires » et ceux qui ne le sont pas<sup>18</sup>. Ces contestations quant à ce qui est appelé citoyenneté s'articulent de manières différentes avec « la loi » et les définitions formelles de la citoyenneté, mais aucune de ces formulations n'est « pure », aucune n'est « la bonne » définition ou approximation de cette citoyenneté. Il paraît en fait plus fructueux de considérer la citoyenneté comme un mot clé (*keyword*), au sens donné à ce terme par R. Williams<sup>19</sup>. Cet auteur nous invite en effet à nous attacher non pas à trouver la « bonne définition » de ces *keywords*, et ainsi « purifier le langage de la tribu », mais à analyser finement les « fabriques » politiques pratiques des significations qui leur sont attachées, leur variabilité et leur encastrement dans des relations sociales et politiques changeantes<sup>20</sup>.

Se donner pour projet d'approcher anthropologiquement la citoyenneté requiert alors d'aller la saisir certes dans ses espaces et moments « canoniques » (le vote, l'engagement public...), mais aussi dans les usages « déviants » de tels moments ou les formes ordinaires de politisation. De ce point de vue, cette approche anthropologique converge avec un certain nombre de travaux menés en science politique qui se sont intéressés à ces dimensions plus informelles du

---

17. Ou encore dans une vision légèrement différente, *thin* et *thick* pour reprendre les notions proposées par Eley (G.), Palmowski (J.), eds, *Citizenship and National Identity in Twentieth Century Germany*, Stanford, Stanford University Press, 2008. Pour ces auteurs, la première se rapporte aux dimensions légales de la citoyenneté et la seconde aux modalités complexes de sa construction.

18. Cf. entre autres Isin (E.), « Theorising Acts of Citizenship », in Isin (E.), Nielsen (G. M.), eds., *Acts of Citizenship*, Londres, ZedBooks, 2008 ; ou Werbner (P.), Yuval-Davis (N.), *Women, Citizenship...*, *op. cit.*

19. Williams (R.), *Keywords. A Vocabulary of Culture and Society. Revised Edition*, Londres, Oxford University Press, 1988.

20. R. Williams ne manque pas d'ailleurs de souligner que le sens « correct » ou « approprié » d'un mot est lui-même l'objet de luttes, soulignant que tandis que « [qu'] aucun groupe n'a "tort" du point de vue des critères linguistiques [...] un groupe temporairement dominant peut tenter d'imposer son propre usage comme "correct" » (*ibid.*, p. 12). Pour de plus amples développements sur les bénéfices de cette approche en matière de citoyenneté, cf. Clarke (J.) et al., *Disputing Citizenship*, *op. cit.*

politique<sup>21</sup>. Elle requiert également de s'engager dans l'analyse d'une multitude d'autres pratiques et moments qui à première vue lui sont parfois moins familiers. Ainsi, L. Taylor et F. Wilson soulignent à quel point « les gens ordinaires discutent souvent avec les puissants à travers des scénarios qui, à première vue, semblent n'avoir que peu à voir avec la “matière” [stuff] de la citoyenneté (des danses funéraires, des sectes religieuses, des concours de défilés, des jardins scolaires) ; cependant, dans des contextes politisés, ces activités ont beaucoup à voir avec les négociations essentielles de pouvoir, la conclusion d'accords politiques, l'exercice de l'agencité politique, l'affirmation et la redéfinition de “l'appartenance”, et donc, avec l'étoffe même de la citoyenneté<sup>22</sup>. » Dans son travail innovant sur « la citoyenneté insurgée » dans le contexte brésilien, J. Holston souligne lui aussi l'importance de cette « citoyenneté quotidienne », quand il observe à propos des interactions au sein d'une file d'attente à un guichet bancaire, à quel point « “trafiquer” dans l'espace public est un des domaines de la société moderne où les résidents des villes expérimentent le plus fréquemment et de la manière la plus prévisible l'état de leur citoyenneté. La qualité de telles interactions courantes peut en fait avoir plus de signification pour leur propre sens d'eux-mêmes en société que les expériences héroïques occasionnelles de la citoyenneté, comme le service militaire, l'armée ou les manifestations, ou que les plus emblématiques comme le vote ou le fait d'être juré<sup>23</sup>. »

Approcher les processus de citoyenneté d'un point de vue anthropologique, à travers et à partir d'enquêtes empiriques, est donc aujourd'hui une posture de recherche largement répandue dans une multitude de contextes, et le retard français en la matière ne doit certainement pas nous aveugler à cette richesse et aux apports de ces travaux. Mais il faut pour cela opérer un déplacement, une forme de « dépaysement », tant par rapport aux théories de la citoyenneté qu'à un certain « nationalisme méthodologique » et s'intéresser à « ce qui est appelé citoyenneté » plutôt que se cramponner à des délimitations préalables qui peinent à rendre compte de la diversité et de la complexité de ses modes d'effectuation.

---

21. Pour un exemple récent, cf. Le Gall (L.), Offerlé (M.), Ploux (F.), dir., *La politique sans en avoir l'air. Aspects de la politique informelle, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012 ; ou Hamidi (C.) *La société civile dans les cités. Engagement associatif et politisation dans des associations de quartier*, Paris, Economica, 2010.

22. Taylor (L.), Wilson (F.), « The Messiness of Everyday Life : Exploring Key Themes in Latin American Citizenship Studies. Introduction », *Bulletin of Latin American Research*, 23 (2), 2004, p. 157.

23. Holston (J.), *Insurgent Citizenship. Disjunctions of Democracy and Modernity in Brazil*, Princeton, Princeton University Press, 2008, p. 15. Ce qui se passe dans cette file d'attente, c'est le refus exprimé à haute voix par une femme pauvre de voir un homme blanc plus aisé qu'elle se permettre de « donner l'autorisation » à un jeune homme de doubler tout le monde. Cette femme considère alors que cette file d'attente est un espace public dans lequel tous sont égaux, en tant que citoyens, et que cet homme n'a pas à s'y arroger le droit d'accorder un tel privilège.

## Des citoyennetés en actes

En se déplaçant de la sorte « de ce que les gens disent (opinions, perceptions, enquêtes longitudinales) à ce que les gens font », il devient possible d'apporter « un supplément important, et dans certaines circonstances [...] un correctif, aux études qui s'intéressent à ce que disent les gens quant à leur citoyenneté et leur identification<sup>24</sup> ». Cette attention aux actes est centrale, et c'est sans doute là aussi un point de départ différent par rapport à l'approche proposée par N. Mariot. Celui-ci considère en effet que la majorité des travaux sur la citoyenneté, parce qu'ils se consacrent aux « citoyens actifs<sup>25</sup> », ne concernent qu'une infime minorité de la population (des *freaks* donc, des sortes de monstres sociologiques) et ne s'intéressent pas suffisamment aux motivations et attitudes de l'immense « majorité silencieuse<sup>26</sup> ».

Nombre de travaux sur la citoyenneté, en science politique, mais aussi dans d'autres disciplines, peinent à se défaire d'une certaine définition implicite du (bon) citoyen, souvent effectivement problématique – N. Mariot le démontre d'ailleurs clairement – en ce qu'elle ne retient qu'un nombre et un type spécifiques de conduites (rapidement dit, le citoyen individu éclairé de la théorie libérale et/ou participant activement aux élections). Mais considérer à l'inverse, comme le fait cet auteur, que la « norme citoyenne » serait faite de remise de soi, d'indifférence et de passivité l'est tout autant<sup>27</sup>. Une telle approche s'appuie en effet, implicitement, sur une conception purement statutaire du citoyen, qui privilégie le consentement à l'obligation politique comme noyau dur de la citoyenneté, et non la subjectivation politique. Cette approche se situe du point de vue de ce que disent la théorie ou les approches normatives et non du point de vue des manières par lesquelles les gens eux-mêmes pensent, définissent et pratiquent ce qu'ils appellent (ou pas) citoyenneté.

Reprenons ces différentes questions. S'agissant de la pertinence de travailler sur une « minorité » pour saisir les représentations à l'œuvre et les enjeux des luttes autour de la citoyenneté, on se contentera ici de rappeler, comme

24. Isin (E.), « Citizenship in Flux... », art. cit., p. 371.

25. Dans ce cas, ceux qui votent et manifestent des formes d'intérêt conformes aux attentes de l'auteur pour un champ politique lui-même défini de manière extrêmement restrictive. Je reviendrai plus loin sur cette notion de « citoyen actif ».

26. La notion même de « majorité silencieuse », et ses usages, devraient faire l'objet d'une analyse critique, tant elle a pu historiquement être utilisée pour délégitimer des paroles ou des actes politiques qui, pour être minoritaires, n'en portaient pas moins des enjeux politiques centraux. Autrement dit, que la minorité puisse exprimer le sens d'une communauté politique demeure là aussi un enjeu d'analyse, au lieu de présumer qu'une majorité, par le simple fait qu'elle est telle, porterait un sens plus « juste » de cette communauté (cf. notamment Wahnich (S.), *La longue patience du peuple. 1792. Naissance de la République*, Paris, Payot, 2008). On retrouve là sous une autre forme la nécessité de repenser les modalités de construction des « marges » et du « centre ».

27. Ce qui ne signifie pas, loin de là, que remise de soi, indifférence et passivité ne soient pas des objets de recherche parfaitement légitimes.

le montre une longue tradition en sciences sociales, et notamment en anthropologie, que l'approche par les « marges » permet de s'intéresser à « la marge non seulement traitée en elle-même, mais comme analyseur des problèmes du centre<sup>28</sup> ». Travailler sur des « marginaux » peut donc de ce point de vue alimenter la réflexion et la connaissance sur « le centre<sup>29</sup>. Sans doute est-ce par ailleurs particulièrement vrai en matière de citoyenneté, tant « la confrontation pratique avec les différentes modalités de l'exclusion [...] constitue toujours le moment fondateur de la citoyenneté, et par là même de sa périodique épreuve de vérité<sup>30</sup> ». C'est en effet très souvent par ses « marges » mêmes, par ceux et celles qui en sont exclus ou qui aspirent à en redessiner les contours, que la citoyenneté est (re)constituée<sup>31</sup>.

Deuxième ensemble de questions : celles ayant trait à la nécessité de prendre en compte, et au sérieux, ce que les agents eux-mêmes appellent citoyenneté, et non simplement d'évaluer leurs attitudes ou conduites à l'aune de l'une ou l'autre des théorisations de la citoyenneté, afin de mesurer ou de tenter de comprendre ces « écarts aux normes » (ou de faire de ces « écarts » la nouvelle norme, sans modifier le cadre). Dans son analyse des revendications de justice et de droits par des femmes indiennes pauvres, A. Sharma souligne ainsi à quel point « leurs revendications de citoyenneté s'appuient sur des discours multiples, qui s'étendent bien au-delà de la loi, mélangent moralité et matérialité, éthique et politique, ainsi que des langages de pouvoir tant traditionnels que bureaucratiques, rendant ainsi confuses [*muddy*] ces distinctions mêmes sur lesquelles la citoyenneté moderne repose<sup>32</sup> ». Dès lors, considérer qu'il existe des « difficultés de principe d'une ethnographie des situations citoyennes, *au sens juridique du terme*, parce qu'elles bannissent *en théorie* les liens non reconnus par l'État<sup>33</sup> » reste très problématique, en ce que cela ne fait que redoubler l'incapacité à se saisir d'une conception (et de pratiques) de la citoyenneté qui ne soient pas justement déjà juridicisées<sup>34</sup>. Outre qu'on ne sait pas très bien

---

28. Marié (M.), Regazzola (T.) *et al.*, *Situations migratoires. La fonction-miroir*, Paris, Galilée, 1977. Pour V. Das et D. Poole, eds, *Anthropology in the Margins of the State*, School of American Research Press, Advanced Seminar Series, 2004) les « marges » ne sont pas tant des sites « hors de l'état » que des sites qui, « comme des rivières, coulent à travers son corps ».

29. On peut également porter un regard critique sur la manière dont les délimitations mêmes de ce « centre » et de ces « marges » sont construites, y compris dans les sciences sociales, comme le fait par exemple Coll (K.), *Remaking Citizenship. Latina Immigrants and New American Politics*, Stanford, Stanford University Press, 2010 à propos des effets de co-construction du centre et des marges politiques.

30. Balibar (E.), « Une citoyenneté sans communauté », art. cit., p. 125.

31. Leca (J.), « Individualisme et citoyenneté », art. cit.

32. Sharma (A.), « Specifying Citizenship: Subaltern Politics of Rights and Justice in Contemporary India », *Citizenship Studies*, 15 (8), 2011, p. 968.

33. Mariot (N.), « Pourquoi il n'existe pas d'ethnographie de la citoyenneté », art. cité (souligné par C. Neveu).

34. On pourra ici se référer aux nombreux travaux d'histoire s'étant précisément attachés à saisir ces moments de transformations apportées par l'engagement de « non-citoyens » (de droit), par exemple

ce qui est ici entendu par le « sens juridique » du terme<sup>35</sup> (ni par la notion de « situations citoyennes » d'ailleurs, j'y reviendrai), il est quelque peu surprenant de considérer que la *théorie* de la citoyenneté bannissant de tels liens, ils ne seraient *de fait* pas activés dans des « situations citoyennes ». À l'issue d'observations longues et détaillées dans des villages indiens, A. Sharma conclut que « les luttes de la société politique subalterne, en ce sens, ne mettent pas en avant des significations “pures” et indigènes de la justice et de la citoyenneté, qui seraient complètement distinctes de celles de la loi. Elles nous offrent plutôt des exemples d'une politique entremêlée, où les narrations légales et non légales des droits et de la citoyenneté deviennent impossibles à démêler, et sont mutuellement transformées à travers des luttes particulières à des moments et dans des lieux spécifiques<sup>36</sup>. » L'enjeu n'est en effet pas ici, ni dans d'autres travaux empiriques, d'opposer une « citoyenneté vernaculaire » à une « citoyenneté légale », de tenir la première pour plus « sincère » ou politique que la seconde, ou plus « active » et impliquée. Mais de penser dans le même mouvement les différentes dimensions, leurs inextricables entremêlements, et les manières par lesquelles elles sont mutuellement constitutives, au lieu de considérer que la réalité des processus sociaux et politiques se plie à ce que dit la théorie, ou de balayer d'un revers de main comme « déviants » ou marginaux ces entremêlements.

Une telle posture nécessite alors également bien sûr de ne pas considérer que seules les sociétés « occidentales » seraient des « terres de citoyenneté » où celle-ci serait à la fois la norme et l'horizon d'attente<sup>37</sup>. A. Ong analyse de manière très convaincante, précisément sur cette question, la dimension pour le moins ethnocentrique d'une telle posture ; la science politique et l'anthropologie politique indiennes ont aussi par exemple solidement établi que l'Union indienne est bel et bien une « terre de citoyenneté<sup>38</sup> ». Les entremêlements mentionnés plus haut ne sont donc pas des configurations exotiques de sociétés qui le seraient tout autant, dans lesquelles les citoyens n'auraient pas encore suffisamment intériorisé la véritable nature de leur rôle « en tant que citoyens » ; au contraire, les travaux qui y sont menés fournissent de salutaires rappels quant

---

Godineau (D.), *Citoyennes tricoteuses*, Paris, Perrin, 2004 (1<sup>re</sup> éd. 1988) ou Wahnich (S.), *L'impossible citoyen. L'étranger dans le discours de la Révolution française*, Paris, Albin Michel, 1997.

35. Même en se limitant au seul contexte français, un certain nombre d'analyses du droit ont souligné à quel point la citoyenneté « au sens juridique » demeurerait un « concept flou » (notamment Lochak (D.), « Étranger et citoyen au regard du droit », in Withol de Wenden (C.), dir., *La citoyenneté*, Paris, Edilig-Fondation Diderot, 1988).

36. Sharma (A.), « Specifying Citizenship... », art. cité, p. 978.

37. Mariot (N.), « Pourquoi il n'existe pas d'ethnographie de la citoyenneté », art. cité, p. 172-174. On peut également s'interroger sur ce qui a rendu lesdites sociétés « modernes » ; or les citoyennetés en actes des exclus (femmes, esclaves...) y ont très largement contribué, comme le montrent Larcher (S.), *L'Autre citoyen. Universalisme civique et exclusion sociale et politique au miroir des colonies post-esclavagistes de la Caraïbe française (Martinique, Guadeloupe, années 1840-années 1890)*, thèse de science politique, EHESS, 2011, ou Godineau (D.), *Citoyennes tricoteuses*, op. cit.

38. Voir notamment, outre les travaux déjà cités, Chatterjee (P.), *The Politics of the Governed. Reflections on Popular Politics in Most of the World*, New York, Columbia University Press 2006.

à la nécessité de modifier, y compris dans les sociétés « occidentales », le regard porté sur les processus de citoyenneté.

Considérer que parce que la théorie bannit les liens non reconnus par l'état des « situations citoyennes », celles-ci fonctionneraient effectivement conformément à cette théorie est donc allé un peu vite en besogne. On retrouve la même logique quand N. Mariot, tout à sa recherche de « citoyens ordinaires<sup>39</sup> », exclut (entre autres) du champ de l'ethnographie de la citoyenneté les enquêtes sur des lieux participatifs, justement parce que les individus y seraient convoqués « en tant que citoyens » et qu'il est donc attendu (ou convenu ?) qu'ils s'y conduisent comme tels, i.e. conformément au « rôle » prescrit. On se contentera ici de renvoyer aux nombreuses analyses de ces espaces participatifs qui soulignent précisément à quel point les rôles (prescrits, endossés, construits...) qui s'y observent ne se conforment pas à la norme, ou comment ladite « norme » change au fil des interactions et des enjeux, ou encore comment les participants « jouent » de ces catégories (habitants, citoyens, usagers...) <sup>40</sup>. Autrement dit, le fait que les individus se conforment au rôle prescrit dans une instance ou un espace donné est à vérifier empiriquement <sup>41</sup>, et non à postuler *a priori*<sup>42</sup> ; il en

---

39. Il faudrait rapprocher cette préoccupation des réflexions de M. Gauchet (*La Révolution des pouvoirs : la souveraineté, le peuple et la représentation 1789-1799*, Paris, Gallimard, 1995) sur le citoyen idéal (ou « moyen » ?) comme celui qui précisément se tient soigneusement à l'écart de tout engagement dans des espaces publics et/ou collectifs afin de préserver sa capacité à opiner.

40. En outre, l'idée selon laquelle c'est « en tant que citoyens » que les participants de ces dispositifs sont convoqués est elle-même fort discutable. Cf. sur ces points Blondiaux (L.), « Où en est la démocratie participative locale en France ? Le risque du vide », *Les Cahiers du DSU*, 35, 2002 ; Lafaye (C.), (en collaboration), « La figure de l'habitant et du citoyen dans les dispositifs de participation du Dunkerquois », in PUCA, *Séminaire Dynamiques associatives et cadre de vie*, Compte rendu n° 1, 2000 ; Neveu (C.), « Habitants, citoyens : interroger les catégories », in Bacqué (M.-H.), Sintomer (Y.), dir., *Généalogies de la démocratie participative*, Paris, La Découverte, 2011 ; Talpin (J.), « Ces moments qui façonnent les hommes. Éléments pour une approche pragmatiste de la compétence civique », *Revue française de science politique*, 60 (1), 2010 ; Blondiaux (L.), « Représenter, délibérer ou gouverner ? Les assises politiques fragiles de la démocratie participative de quartier », in Blondiaux (L.), Marcou (G.), Rangeon (F.), dir., *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, Paris, Presses universitaires de France, 1999.

41. Ainsi, de nombreux travaux critiques des politiques néolibérales tendent à considérer que les citoyens se conforment aux attentes et rôles prescrits par lesdites politiques et que par exemple, sollicités pour se comporter en « clients » effectuant des « choix » rationnels, les usagers des services publics se conformeraient à cette posture. Or tel n'est pas vraiment le cas, comme le montre notamment l'analyse fine des positionnements de ces usagers et de leurs capacités réflexives face à ces sollicitations dans Clarke (J.), Newman (J.), Smith (N.), Vidler (E.), Westmarland (L.), *Creating Citizen-Consumers. Changing Publics and Changing Public Services*, Londres, Sage, 2007.

42. De même d'ailleurs que l'idée selon laquelle ces individus seraient dans ces espaces participatifs « coupés des scènes sociales ordinaires » (Mariot (N.), « Pourquoi il n'existe pas d'ethnographie de la citoyenneté », art. cité, p. 171). Quiconque a mené des enquêtes de terrain dans de telles instances dispose de quelques fondements pour douter, là encore, que la réalité des pratiques se conforme au « modèle » ; cf. par exemple Neveu (C.), *Citoyenneté et espace public. Habitants, jeunes et citoyens dans une ville du Nord*, Lille, Éditions du Septentrion, 2003 ; Overney (L.), *Par-delà la participation des habitants. Pour une sociologie des épreuves de vigilance à la Duchère*, Doctorat de sociologie, Université de Lyon II, 2011 ; Carrel (M.), Talpin (J.), « Cachez ce politique que je ne saurais voir. Ethnographie des conseils de quartier roubaisiens », *Participations*, 3, 2012 ; Carrel (M.), *Faire participer les habitants ? Pauvreté, citoyenneté et pouvoir d'agir*, Lyon, ENS Éditions, 2013.

va de même d'ailleurs pour ce fameux « rôle prescrit » lui-même, qui peut à l'occasion ne pas être celui bornant le champ de vision des enquêtes par questionnaire.

Troisième ensemble de questions sur lequel il faut revenir plus avant : celui de la dimension « active » de la citoyenneté. Comme on l'a souligné plus haut, proposer, afin d'échapper à la vision, dominante dans certaines franges sondagières de la science politique, du « citoyen éclairé » capable de délivrer une opinion à la demande en dehors de tout contexte, proposer donc de considérer la « forme dominante de citoyenneté » comme toute faite de passivité, de remise de soi ou d'indifférence, pose problème, et renvoie à une vision très spécifique du citoyen. En effet, échapper au Charybde de l'enquête d'opinion doit-il nous faire tomber dans le Scylla de la passivité comme forme majoritaire, voire « normale », de la citoyenneté ? Il s'agit d'une question d'importance, et là encore, l'appui sur d'autres travaux menés dans d'autres contextes et selon d'autres postulats ne peut qu'enrichir la réflexion. Tout d'abord, parce que les analyses critiques de la notion de « citoyenneté active » y sont nombreuses, et soulignent notamment à quel point « les origines et mises en œuvre divergentes de la citoyenneté active signifient que la figure du citoyen actif est complexe, condense fréquemment des courants contradictoires et incarne des formes d'agencéité différentes<sup>43</sup> ». La notion de « citoyenneté active » est donc beaucoup plus protéiforme et riche que celle-là seule implicite dans certaines enquêtes d'opinion en France.

Il existe par ailleurs un ensemble de réflexions conceptuelles très stimulant qui reprend à nouveaux frais ces débats classiques en matière de citoyenneté autour de sa qualification d'« active », retournant sa signification ordinaire. On pense notamment ici aux travaux d'E. Isin et G. Nielsen sur les « actes de citoyenneté ». Ces auteurs s'appuient sur les approches classiques de l'activité citoyenne et en distinguent deux formes : les « citoyens activistes » et les « citoyens actifs ». « [Les premiers] réalisent des “actes de citoyenneté” qui diffèrent des actions sociales routinisées qui sont déjà instituées, telles que voter, payer ses impôts et s'enrôler ; ils “font une différence” en brisant les routines, les compréhensions et les pratiques<sup>44</sup>. » Ces « actes » de citoyenneté, qui « brisent la répétition du même » et peuvent être effectués par des sujets politiques divers (citoyens légaux, étrangers, *outcasts*), sont donc distingués des « pratiques » de citoyenneté, celles « prévues » ou prescrites par la loi, les statuts ou les normes dominantes. Cette réflexion offre des pistes analytiques et conceptuelles stimulantes (notamment en incluant dans l'analyse les dimensions éthiques et esthétiques). La distinction proposée entre « actes » et « pratiques » est particulièrement utile, à condition de ne pas la réduire à une simple rupture qualitative. Les premiers

43. Newman (J.), Tonkiens (E.), eds, *Participation, Responsibility and Choice. Summoning the Active Citizen in Western European Welfare States*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2011, p. 19.

44. Isin (E.), « Citizenship in Flux... », art. cité, p. 379.

peuvent en effet également servir de supports à des attitudes qui « font une différence » et ne sont pas uniquement dans la conformité ou la « répétition du même ». Autrement dit, il est nécessaire de ne pas « disqualifier » trop rapidement la possibilité d'usages subversifs de pratiques citoyennes routinières<sup>45</sup>. Il s'agit là d'une tendance assez générale d'ailleurs dans nombre d'études sur la citoyenneté, que de confondre passivité, conformisme ou acquiescement, et du même coup, d'associer toute forme de mobilisation et d'engagement à une posture anti- ou non conformiste – une pratique de « freaks » en quelque sorte.

Dernière question à prendre en compte autour de cette notion d'« activité » : la citoyenneté peut-elle se saisir quand « il ne se passe rien » ? Ce qui a été dit plus haut montre assez que cela dépend en grande partie de la manière dont ce « rien » est défini. Il peut ne « rien se passer » pour qui a chaussé des lunettes sociologiques qui cadrent a priori, et rendent donc visibles, certaines pratiques et non d'autres. Mais ne se passe-t-il vraiment « rien », du point de vue de la citoyenneté, quand une femme dans une file d'attente à la banque fait valoir que dans cet espace public, elle a des droits qui n'ont pas à être remis en cause par les autres<sup>46</sup> ? Quand des habitants d'un quartier maintiennent au fil des années une vigilance quant au maintien et à l'entretien des conditions d'un vivre-ensemble valorisé<sup>47</sup> ? C'est également ce que montrent les travaux de N. Eliasoph, tant il est vrai que les actes dont il vient d'être question ne peuvent être lus uniquement comme la preuve de modalités ordinaires d'évitement ou d'évaporation du politique. Une lecture attentive de l'auteur qui vient d'être mentionnée montre surtout que le politique existe : les personnes étudiées relient tout à fait leur problème particulier à des questions d'ordre général, mais le font *seulement dans certains contextes d'interaction* (plutôt loin des observateurs !). Si en situation publique, une « évaporation » est observée, on ne peut en conclure à l'absence de politique, ou au fait qu'il ne se passe donc « rien<sup>48</sup> ». Autrement dit, il y a une différence de démarche entre d'une part déterminer a priori quel ensemble de pratiques relève de la citoyenneté et se demander ensuite comment on peut bien la saisir en dehors de ces moments-là (le risque étant alors de ne penser ces espaces et moments où « il ne se passe rien » que sous le mode du conformisme et de la remise de soi) et d'autre part être attentif à la multiplicité des manières, moments et espaces par et dans lesquels des sujets se constituent en sujets politiques (et donc en citoyens) et ainsi prêter attention à ce qui est appelé citoyenneté contextuellement, à ce qui fait subjectivation politique, à ces « ordinaires » des pratiques citoyennes<sup>49</sup>. Il n'y a effectivement de citoyenneté

45. Sur le vote, cf. Déloye (Y.), Ihl (O.), *L'acte de vote*, Paris, Presses de Science Po, 2008.

46. Holston (J.), *Insurgent Citizenship...*, *op. cit.*

47. Overney (L.), *Par-delà la participation des habitants...*, *op. cit.*

48. Notes issues de la communication de M. Carrel lors de la séance de l'atelier « Espace public » du Centre d'étude des mouvements sociaux (CEMS), 20 juin 2002.

49. Cf. Carrel (M.), Neveu (C.), *Citoyennetés ordinaires. Ce que l'enquête empirique fait aux représentations sur la citoyenneté*, Paris, Karthala, à paraître en 2013.

qu'en situation ; mais ces « situations » ne peuvent pas être limitées aux seuls moments du vote ou à la seule sphère de la « politique légitime », ni même aux seules mobilisations ou expressions publiques. Elles peuvent se saisir aussi dans des pratiques plus « discrètes », qui ne se donnent pas à voir de manière aussi immédiate, mais n'en ont pas moins à faire avec la question de la subjectivation politique<sup>50</sup>. Considérer cela, ce n'est donc pas se situer dans le même implicite que celui du « citoyen actif » des enquêtes d'opinion, ni se limiter à conserver celui-ci en recherchant simplement à saisir son inverse.

Il y a donc une différence importante, qui allie méthode et conceptualité, entre des approches d'inspiration anthropologique qui partent des représentations et pratiques observées en contexte pour ensuite interroger les conceptualisations et des approches qui restent dans le cadre d'une détermination *in abstracto* de la citoyenneté, restant ainsi dans une conception datée et somme toute assez frileuse ou guidée. À la différence des secondes, les premières laissent disponible une attention « flottante » et restent ouvertes aux « heureuses découvertes » (*serendipity*), afin de percevoir l'inattendu au sens scientifique (ce qui n'est pas attendu car précadré par la délimitation a priori de l'objet à saisir) et qui, parce qu'elles envisagent la citoyenneté en tant qu'elle est toujours « *in the making* », un processus constant, un objet débattu et contesté à la fabrique de laquelle contribuent une grande diversité d'agents et de pratiques, peuvent en saisir des formes d'expressions multiples.

## Ethnographier la citoyenneté

Revenons-en pour conclure à la question de ces « situations citoyennes » dont l'ethnographie serait par principe difficile selon N. Mariot. S'agit-il de toutes les situations où des citoyens (de droit, dans la mesure où il est fait référence au « sens juridique » ?) se trouvent confrontés aux conséquences de ce statut ? Ou seulement de celles dans lesquelles ou à partir desquelles se forment une opinion ou un choix électoral ? En fait, une série de glissements, de confusions et d'équivalences est opérée au fil de l'article, entre citoyenneté, vote et rapports ordinaires au politique. Ces glissements et équivalences sont certes cohérents avec la délimitation extrêmement restrictive de la politique et de la citoyenneté qui constitue l'univers de référence dans lequel se situe l'article, mais qui posent

---

50. Rappelons que la curiosité qui anime les anthropologues porte effectivement sur des « situations » (Gupta (A.), Ferguson (J.), *Culture, Power, Place. Explorations in Critical Anthropology*, Durham, Duke University Press, 1999), « où on peut repérer des modes de circulation du sens qui interdisent d'identifier l'objet de l'ethnographie au seul site de la recherche » (Abélès (M.), « Le terrain et le sous-terrain », in Ghasarian (C.), dir., *De l'ethnographie à l'anthropologie réflexive. Nouveaux terrains, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux*, Paris, Armand Colin, 2002.

question dans un contexte global de profond renouvellement dans l'approche des processus de citoyenneté<sup>51</sup>.

Au bout du compte, peut-être le malaise provient-il notamment du titre de l'article, qui annonce autre chose que ce dont il parle réellement. Le résumé de N. Mariot précise en effet très clairement les enjeux qui l'intéressent : le faible nombre de travaux ethnographiques portant sur les rapports ordinaires à la vie politique et la politisation<sup>52</sup> découlerait en bonne partie de la prégnance du modèle du « bon citoyen » (comme individu capable de se forger une opinion dans son for intérieur et de l'exprimer à la demande), une norme qui explique à la fois la fréquence du recours aux enquêtes d'opinion par questionnaire et l'absence d'ethnographie (on ne peut pas « voir les pensées »). Pourtant, une approche ethnographique permettrait de travailler sur l'indifférence pour le politique et l'encastrement social de la participation. Il s'agit là d'un objectif de recherche tout à fait légitime, et sur lequel disposer de travaux empiriquement fondés serait certes utile. L'article de N. Mariot en mentionne d'ailleurs certains, tout en en omettant beaucoup d'autres. Mais pourquoi tenir absolument, et de manière assez péremptoire, à désigner ce champ d'investigation comme le tout de celui de « la citoyenneté » ? Certes, une telle posture permet dans le même mouvement d'en exclure un vaste ensemble de pratiques et de représentations, et de questionnements théoriques, ainsi qu'un tout aussi vaste nombre de travaux et de chercheur-es. Mais peut-on prétendre délimiter un champ de recherche en balayant d'un revers de main, voire en ignorant complètement, une masse de travaux qui proposent d'autres modalités d'approches de la notion de citoyenneté, ou à tout le moins sans entrer dans un dialogue critique avec eux ?

Une dernière question mérite sans doute d'être évoquée ici, tant elle est constitutive des différences notables entre certaines approches « classiques » et celles développées dans nombre de travaux contemporains sur les processus de citoyenneté, ou plus largement d'ailleurs sur le politique. Si « l'enquête de terrain » est devenue un outil très prisé, voire un passage obligé, dans de nombreux travaux de sociologie politique, il n'en reste pas moins que l'anthropologie politique se déploie dans un espace conceptuel assez différent – nous en avons mentionné quelques aspects plus haut. On peut alors s'interroger sur les conditions de félicité de la circulation des méthodes. Nombreux sont les travaux qui démontrent amplement les bénéfices de connaissance issus du transfert ou de l'usage « décalé » de concepts et de notions, de méthodes, forgés pour d'autres

---

51. Outre les références évoquées au fil de l'article, on peut également utilement se référer à la très riche critique féministe des théories de la citoyenneté, à propos de laquelle on trouve des références très complètes dans Werbner (P.), Yuval-Davis (N.), *Women, Citizenship...*, *op. cit.*

52. Définie d'ailleurs de manière pour le moins restrictive en suivant D. Gaxie (*Le cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Seuil, 1978) comme « l'attention accordée au fonctionnement de l'espace des prises de position politiques ».

phénomènes, dans d'autres espaces ou d'autres traditions disciplinaires. Mais pour que ces circulations soient pleinement fructueuses, sans doute leur faut-il s'inscrire dans une volonté même minimale d'hybridation, et surtout, point essentiel, accepter de laisser ses propres cadres de référence en être déstabilisés. L'approche anthropologique ne se laisse en effet pas définir par ses méthodes, tant il est vrai que « le terrain n'a jamais été rien de plus qu'un dispositif méthodologique. Le choix d'une échelle limitée ne prend son sens que du projet intellectuel qui anime l'investigation<sup>53</sup>. » Sa caractéristique fondamentale, notamment s'agissant des phénomènes politiques, réside sans doute à la fois dans son fonctionnement « à rebours », tant « la clarté et la distinction apparente des catégories en vigueur dans le champ politique occultent la question de leur adéquation. [...] D'où la nécessité de procéder à l'envers et de construire les concepts à partir d'une démarche analytique, les catégories de base étant considérées au point de départ comme des données intuitives et par définition insuffisantes et théoriquement insatisfaisantes<sup>54</sup> » et dans « l'échec (ou le refus) général de l'anthropologie de distinguer le politique comme un "sous-système" distinct de l'organisation sociétale [qui] est plus une vertu qu'un vice<sup>55</sup> ».

Autrement dit, c'est la question de la possible dissociation (ou plus exactement de ses conditions de félicité) entre posture scientifique et méthodes utilisées qui est également posée. Une ethnographie de la citoyenneté, telle que N. Mariot cerne cette dernière, est sans doute effectivement impossible, quand on tient d'une part que le politique et la politisation se limitent à un champ extrêmement restreint et d'autre part que le premier est totalement désencastré du social, les « relations politiques en terres de citoyenneté [étant] des liaisons essentiellement anonymes, dans lesquelles les citoyens ne s'engagent pas "en personne"<sup>56</sup> ». Du point de vue de l'anthropologie (et d'un nombre significatif de travaux en sociologie politique ou en sociohistoire également d'ailleurs), continuer à postuler un tel désencastrement ne paraît pas avoir d'autre intérêt que la préservation d'un pré carré disciplinaire permettant de s'attribuer l'exclusivité de l'étude du « politique ». Cette posture se trouve avoir des conséquences toutes particulières s'agissant de l'analyse des processus de citoyenneté. Sans répéter ce qui a déjà été dit plus haut, si un certain nombre de recherches, en ont profondément renouvelé l'analyse, c'est précisément parce qu'elles ont

53. Abélès (M.), « Le rationalisme à l'épreuve de l'analyse », in Revel (J.), dir., *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard/Le Seuil, 1996, p. 99.

54. *Ibid.*

55. Poluha (E.), Rosendhal (M.), dir., *Contesting "Good" Governance. Crosscultural Perspectives on Representation, Accountability and Public Space*, Londres, Routledge Curzon, 2002.

56. Mariot (N.), « Pourquoi il n'existe pas d'ethnographie de la citoyenneté », art. cité, p. 172. Ce qui est une fois de plus prendre une certaine théorie pour la réalité des faits sociaux et politiques, et faire peu de cas de nombreux travaux, comme ceux menés par J. Ion et le MoDys ou encore par Herzfeld (M.), *Cultural Intimacy: Social Poetics in the Nation-State*, Londres, Routledge, 2004.

été attentives aux signes, souvent limpides, d'une imbrication et d'un encastrement du « politique » et du « social<sup>57</sup> ».

Du point de vue de l'anthropologie politique, une anthropologie de la citoyenneté, des processus de citoyenneté, est donc non seulement faisable, mais déjà riche d'une multitude de travaux empiriquement fondés, y compris sur des « rapports ordinaires au politique » tels que N. Mariot les définit dans son article. On mentionnera ici à titre d'exemple l'excellent travail mené par M. Banerjee sur le vote en Inde<sup>58</sup>. À partir d'un étonnement face à une « norme » indienne à l'opposé de celle observée en Europe, et qui est que l'immense majorité des citoyens vote, notamment parmi les couches les plus pauvres de la population (autour de 80 %), cette auteure a mené une enquête de terrain de plusieurs mois dans un village du Bengale. Cette présence prolongée et son observation des pratiques lui ont alors permis de saisir les relations au sein de ce village et les imaginaires sociaux et politiques fondant ce fort taux de participation. Parmi ses conclusions, M. Banerjee met en lumière que l'attachement à cet acte civique ne découle nullement de l'intérêt pour les partis ou de la qualité des candidats<sup>59</sup>, mais de la possibilité qu'il offre d'éprouver de manière sensible l'égalité introduite par le vote (la voix de chacun valant autant que celle de tout autre), notamment dans les files d'attente aux bureaux de vote, où sont mêlés les électeurs de toutes les castes. L'auteure met également en lumière comment certaines pratiques « non politiques », comme l'organisation collective pour la récolte du riz, créent un « univers des possibles » en matière de coopération, un imaginaire, qui ont aussi des effets sur les représentations politiques. Cette enquête empirique<sup>60</sup> a donc permis de saisir pourquoi des citoyens ne se faisant aucune illusion sur les effets de leur vote ou la qualité du personnel politique, et qui ne sont ni militants, ni abstentionnistes, continuent néanmoins de participer aux élections. On peut rapprocher cette analyse du constat proposé par J. Mischi sur les chasseurs : « La distanciation populaire à l'égard de la

57. On peut penser ici aux travaux de R. Rosaldo (« Cultural Citizenship in San Jose, California », *PoLAR*, 17 (2), 1994) sur la *cultural citizenship* ou à ceux explorant les représentations vernaculaires et les dimensions horizontales de la citoyenneté, ainsi que plus largement d'ailleurs, à la riche littérature d'anthropologie politique sur l'état et sa « géographie prosaïque » (Painter (J.), « Prosaic Geographies of Stateness », *Political Geography*, 25 (7), 2006), tant une réflexion renouvelée sur les processus de citoyenneté a comme corollaire une démarche similaire à propos de l'État. Sur ce dernier point, cf. notamment Sharma (A.), Gupta (A.), eds., *The Anthropology of the State. A Reader*, Malden, Blackwell Publishing, 2006 ; Abélès (M.), *Anthropologie de l'État*, Paris, Armand Colin, 1990 ; Lund (C.), *Twilight Institutions. Public Authority and Local Politics in Africa*, Londres, Blackwell, 2007, ainsi que Clarke (J.) et al., *Disputing Citizenship*, op. cit.

58. Banerjee (M.), « Why India Votes ? Lessons from an Anthropological Perspective », communication à la journée d'études « L'anthropologie et le politique. Pratiques et enjeux de pouvoir à l'ère de la globalisation », Musée du quai Branly, Paris, 29 mars 2012.

59. Ces villageois, comme les Indiens en général, ne se faisant aucune illusion quant aux politiciens, jugés corrompus et n'aspirant qu'à servir leurs propres intérêts.

60. Le dispositif d'enquête mis en place par M. Banerjee a inclus des enquêtes de « contrôle » dans douze autres villages de différents états indiens, afin de vérifier que ces conclusions n'étaient pas spécifiques au contexte du Bengale.

politique légitime ne peut être lue simplement comme l'indice d'une démobilisation générale, comme une indifférence à l'égard des affaires politiques. Le diagnostic semble en effet moins assuré lorsque l'on s'efforce de déplacer le regard des seuls phénomènes de représentation – électorale et partisane – des classes populaires pour s'attacher à dévoiler le sens politique de pratiques et discours déployés dans le cadre de leurs activités sociales quotidiennes<sup>61</sup>. »

De telles analyses sur les processus de politisation, de participation électorale ou les significations politiques de pratiques « ordinaires » nous éclairent et nous aident à mieux saisir ce qui est en jeu du point de vue des individus et des collectifs. Elles démontrent amplement que c'est bien en analysant les formes d'encastrement du politique (et non en en postulant sa disparition comme forme non seulement souhaitable, mais à la fois idéale et réellement existante) que des effets de connaissance peuvent être produits. Saisir les processus de citoyenneté, pour en revenir aux arguments avancés au début de cet article, nécessite alors de s'attacher à saisir, parmi d'autres éléments, comment des attachements familiers, personnels ou intimes contribuent à fabriquer du commun<sup>62</sup>, « comment les définitions explicites de la citoyenneté s'incarnent [...] et se déclinent [...] dans des contextes d'expérience et d'activité » et « en quoi toutes sortes d'expérience et d'activité pratiques génèrent [...] un sens de la citoyenneté qui échappe à ces définitions explicites<sup>63</sup> ».

Il existe donc bien une anthropologie politique de la citoyenneté. Cette dernière est parfaitement ethnographiable et surtout déjà largement ethnographiée. La richesse des analyses, des contextes observés et des méthodes mises au service de ce projet scientifique fournit d'ores et déjà à qui s'intéresse à ces enjeux une matière passionnante. Encore faut-il pour s'en apercevoir d'une part effectuer un « pas de côté » par rapport à des normes puissantes dans ce champ de recherche et d'autre part (ou plutôt dans le même temps), adopter une conception qui prenne en compte les dimensions profondément relationnelles et processuelles de la citoyenneté, son caractère imparfait, fluide et toujours « en chantier ».

61. Mischi (J.), « Les militants ouvriers de la chasse. Éléments sur les rapports à la politique des classes populaires », *Politix*, 83, 2008, p. 83.

62. GRAC, *Ressaisir la citoyenneté aux bords du politique. Expériences marginales et expériences instituées de participation politique à l'épreuve des projets de rénovation urbaine dans trois pays : Catalogne, France et Québec*, Rapport de recherche pour le PUCA, 2009.

63. Cefaï (D.), *Pourquoi se mobilise-t-on ? Théories de l'action collective*, Paris, La Découverte, 2007, p. 717.

**Catherine NEVEU** est directrice de recherche au IIAC-TRAM (Transformations Radicales des Mondes Contemporains) et travaille depuis plusieurs années, notamment au sein de réseaux internationaux, sur les apports d'une approche anthropologique des processus de citoyenneté. Après avoir analysé ces enjeux, en France et en Grande-Bretagne, dans des associations locales et des instances de démocratie de proximité, elle est actuellement engagée dans des réflexions collectives sur les

« citoyennetés ordinaires ». Elle a récemment publié *Citoyennetés ordinaires. Ce que l'enquête empirique fait aux représentations de la citoyenneté* (en collaboration avec M. Carrel, à paraître 2013) et dirigé le numéro spécial de *Citizenship Studies* intitulé « Questioning citizenships/Questions de citoyennetés » de *Citizenship Studies*, 15 (8), 2011.

**Catherine Neveu**  
[catherine.neveu@ehess.fr](mailto:catherine.neveu@ehess.fr)